JOURNEES TERRITORIALES DE DANSE
A THEMES IMPOSES
Mardi 26 & Mercredi 27 MARS 2024 à LOCMINE (56)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU PRECIS	**La Maillette 11 rue des Vénètes 56500 LOCMINE**
THEMES IMPOSES	**Thèmes ouverts : « Un objet…, une histoire… » « C comme… » Thèmes fermés : « Couleur(s) » « Route(s) »**
RENDEZ-VOUS le 26/03/24	**8h30**
DEBUT DE COMPETITION le 26/03/24	**13h00**
FIN DE COMPETITION le 27/03/24	**16h30**

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique	**CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT NATIONAL**

JOURNEES TERRITORIALES DE DANSE
A THEMES IMPOSES
Mardi 26 & Mercredi 27 MARS 2024 à LOCMINE (56)

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU :	**La Maillette – LOCMINE (56)**
RESPONSABLE DE LA JOURNEE :	**à contacter en cas de souci Elisa Yvenou** Etablissement : Saint Julien _ MALESTROIT Tél : 06 89 05 10 61 – Courriel : Elisa YVENOU
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	**Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65** Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	En fonction de l'horaire des répétitions, cf document annexe
FIN de JOURNEE MARDI :	**vers 16h30**
FIN de JOURNEE MERCREDI :	**vers 16h30**

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
  https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

USPORT

Inscriptions nominatives des groupes sur USPORT :
Comme pour tous les événements sportifs territoriaux, l'inscription nominative de tous les groupes participant à ces 2 journées est **OBLIGATOIRE**.
Cette démarche est possible jusqu'au **dimanche 7 AVRIL 2024**.

COMPETITION : GESTION & DEROULEMENT

ORDRE DE PASSAGE DES REPETITIONS EN MATINEE :

L'ordre de passage des répétitions en matinées est disponible sur un document annexe.

REGLEMENT :

Se conformer aux règlements régional et national.

JURY

Il sera composé de :

- Mélanie BOUTET, professeure de danse.
- Anita CARNOT, enseignante EPS à la retraite
- Myriam RAUTE, enseignante EPS à la retraite
- Catherine LE GUENNEC, enseignante EPS.

→ Cette année, les *jeunes officiels* participeront aux délibérations du jury.

HORAIRE

HORAIRE :

L'horaire des répétitions doit impérativement être respecté par tous les groupes. Votre créneau de passage comprend : l'entrée et la sortie de scène, l'installation d'un éventuel décor, la répétition dansée, la mise en place des lumières avec le technicien, etc.
Le respect du planning des répétitions du matin ayant un impact sur le reste de l'organisation, merci d'être vigilant sur ce point.

Prévenir impérativement en cas de retard

PLANNING HORAIRE DES APRES-MIDIS :

- 13h00 : entrée dans la salle
- 16h00/16h30 : fin de la rencontre et débriefing
- 17h00 : ménage et départ des bus

MUSIQUE :

Envoi des fichiers sons au régisseur avec **« WE TRANSFER »** pour le **vendredi 8 MARS 2024** au plus tard par courriel à l'adresse fguilloux@locmine.bzh

Les dossiers doivent être nommés et tous les titres doivent être envoyés dans l'ordre de passage.

Un tutoriel est disponible avec le descriptif étape par étape.

Prévoir pour le jour de la rencontre une clé USB de secours n'est pas superflu.

FICHE TECHNIQUE :

A retourner pour le **mercredi 28 FEVRIER 2024** à l'adresse Elisa YVENOU

CLASSEMENTS :

Dans les catégories où il y a plus d'1 collectif « à projet », il y aura 1 classement spécifique pour chaque niveau, en l'occurrence les catégories 6/5 et 4/3 cette année.

REPARTITION DES RÔLES

Mardi 26 Mars

- ***Accueil des établissements*** : Elisa Yvenou
- ***Accueil 11h, installation du jury*** : Elisa Yvenou
- ***Installation dans la salle*** : Tous les professeurs
- ***Responsables vestiaires et rangement*** : Tous les professeurs
- ***Mot d'ouverture*** : Elisa Yvenou et Manue Gaquere
- ***Déroulement répétitions matin*** : Elisa Yvenou / Stéphanie Cloirec
- ***Responsable juges élèves :*** Stéphanie Cloirec
- ***Responsable jury « recomptage » :*** Manu Gaquere
- ***Chronométreur des chorégraphies après-midi :*** Stéphanie Cloirec / Manue Gaquere
- ***Lecture des arguments*** : Irene Périchou
- ***Entrée des danseurs*** : Valérie Guillerm
- ***Sorties et entrées pendant le spectacle*** : Virginie Mézou
- ***Responsable sécurité*** : régisseur technique de la salle et Elisa Yvenou
- ***Compte rendu UGSEL*** : Elisa Yvenou
- ***Contact avec la presse*** : Elisa Yvenou
- ***Vidéo*** **:** Dominique Hémery / Elisa Yvenou

Mercredi 27 Mars

- ***Accueil des établissements*** : Elisa Yvenou
- ***Accueil 11h, installation du jury*** : Elisa Yvenou
- ***Installation dans la salle*** : Tous les professeurs
- ***Responsables vestiaires et rangement*** : Tous les professeurs
- ***Mot d'ouverture*** : Elisa Yvenou et Yann Geoffroy
- ***Déroulement répétitions matin*** : Yvenou Elisa / Laurence Boulben
- ***Responsable juges élèves :*** Claire Billon
- ***Responsable jury « recomptage » :*** *à définir*
- ***Chronométreur des chorégraphies après-midi :*** Laurence Boulben
- ***Lecture des arguments*** : Claire Billon
- ***Entrée des danseurs*** : Véronique Migadel-Hirrien
- ***Sorties et entrées pendant le spectacle*** : Marie Cozian
- ***Responsable sécurité*** : régisseur technique de la salle et Elisa Yvenou
- ***Compte rendu UGSEL*** : Elisa Yvenou
- ***Contact avec la presse*** : Elisa Yvenou
- ***Vidéo*** **:** Lucie Miguet / Elisa Yvenou

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'UGSEL, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

COMPETITION NATIONALE

Date limite des rencontres territoriales :	***Mercredi 10 avril 2024***
Commission de qualification Collège et Lycée :	***Vendredi 12 avril 2024***
DATE du championnat national :	22-23-24 mai 2024
LIEU :	Montfavet (84)

QUALIFICATIONS DE BASE :

1 collectif par catégorie.

Dans l'hypothèse (et forte probabilité) d'une qualification de 3 collectifs/catégorie, la CSR danse a décidé de procéder de la manière suivante :

- Les classements séparés (collectifs sans projet et avec projet pour les 6/5 et 4/3) seront regroupés pour obtenir un classement général unique.
- Sur les 3 quotas/catégorie, 1 quota est attribué à 1 collectif « à projet » **À CONDITION** qu'il soit classé dans les 3 premiers au classement général (puisque le barème est le même pour tous). S'il n'y a pas de collectif « à projet » dans les 3 premiers collectifs classés, ce seront 3 collectifs sans projet qui seront qualifiés. A l'inverse, s'il y a 2 ou 3 collectifs « à projet » classés dans les 3 premiers, seul le 1er collectif « à projet » sera qualifié pour impérativement laisser 2 quotas aux collectifs sans projet.

PARTICIPATION :

Il appartient à chaque établissement concerné de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de chorégraphies, il est **IMPORTANT** de communiquer aux responsables, le jour des rencontres territoriales, une éventuelle **INCAPACITE** à se rendre aux rencontres nationales ou au plus tard AVANT la CTN de qualification.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

1. ***La circulaire du championnat.***
2. ***Le programme du championnat,***
3. ***La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.